



## Mandat donnant autorisation à Laval Agglomération pour la saisie des informations relatives aux Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZA EnR)

Ce formulaire permet au mandant, concerné par les obligations du Dispositif des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables institué par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de transférer au mandataire la responsabilité de la saisie des données sur le Portail Cartographique des Énergies. Le mandant conserve la responsabilité de définition des zones par filière énergétique.

### LE MANDANT

La commune :

SIRET :

Identité du représentant :

Courriel du représentant :

### LE MANDATAIRE

Votre structure – Raison sociale : Laval Agglomération, Communauté d'Agglomération

SIRET : 200 083 392 000 15

Identité du représentant : Florian BERCAULT

Courriel du représentant : laval-agglo@agglo-laval.fr

### ATTESTATION :

Périmètre concerné : tout le territoire communal

Durée concernée : 1 an

Par défaut, le périmètre concerné est la totalité du territoire communal.

Par défaut, la durée de validité du présent mandat est de 1 an. Le délai de validité du mandat démarre à la date de signature du document.

Par la signature de ce document, le mandant :

- transfère au mandataire la capacité à saisir les zones d'accélération des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables, au sein du Portail Cartographique des Énergies Renouvelables, mis en ligne par le Ministère de la Transition Énergétique et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Par la signature de ce document, le mandataire :

- certifie le bien-fondé de sa demande ;
- certifie que la demande s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Dispositif des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables institué par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, pour le compte du mandant, assujetti à ce dispositif ;
- s'engage à déclarer sur le Portail Cartographique, l'ensemble des données dont il dispose, transmises par le mandant.

Le mandant conserve la responsabilité de la définition des ZA EnR ainsi que la concertation auprès de la population.

Date :

Date :

Signature du mandant :

Signature du mandataire :